

ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE LOCATION

Toute demande de location est soumise à l'agrément du propriétaire dès la réception de tous les justificatifs demandés au garant et au locataire

POUR LE GARANT

- Fiche de renseignements
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou carte de séjour ou passeport
- Copie intégrale du dernier avis d'imposition
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire ou justificatif retraite ou KBIS
- Relevé d'identité bancaire pour restituer la caution

POUR L'ETUDIANT

- Fiche de renseignements
- Copie recto-verso carte d'identité ou carte de séjour ou passeport
- Copie carte d'étudiant, certificat de scolarité ou attestation d'admission

Des documents supplémentaires vous seront demandés après la réservation pour finaliser le dossier.

*Vous devez nous faire parvenir le dossier **par mail**
ou **par courrier simple** à l'adresse ci-dessous*

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

La remise d'un dossier ne préjuge pas de son acceptation définitive

Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée

Un acompte de 240 € vous sera demandé pour pré-réserver l'appartement

L'acompte sera déduit des frais de dossier

En cas d'annulation votre acompte vous sera restitué à hauteur de 120€

Les champs munis d'une astérisque sur les fiches de renseignements sont obligatoires*

INTERFACES AIX EN PROVENCE - IFAEP

62,rue Roux Alphéran
13100 AIX-EN-PROVENCE

04 42 93 20 30
societe.ifaep@gmail.com